

**PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION DE
SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES**

**Election de la délégation des représentants des clubs de District aux
Assemblées Générales de Ligue. Mandature 2020/2021**

REUNION DU MARDI 25 NOVEMBRE 2020

La Commission de surveillance des opérations électorales du District de l'Isère de Football s'est réunie au District de Isère, sous la présidence de Mr Pierre GAUDE.

Membres commission: Mme Aline BLANC – MM. Jean Luc COCHARD – Cyril FARRAT – Jean VALLIN

Lors de sa réunion en date du 29 octobre 2020, La Commission de Surveillance des Opérations électorales a réceptionné les candidatures de la délégation des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue.

La commission a alors validé à tort la candidature de Mme RACLET

En effet en application de l'article 12.5.6 des statuts du District :

- les « Clubs de District » sont les Clubs ne répondant pas à la définition de « Club de Ligue » ;
- les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.

Mme RACLET est licenciée dans un club dit « Clubs de Ligue », sa candidature est donc rejetée.

Pierre GAUDE

Président de la Commission Surveillance
Des Opérations Electorales